

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 827 réndant exécutoire la délibération, n° 273/6e L du 24 mai 1966 de l'Assemblée territoriale de la CES. instituant des sanctions pour les individus commettant une infraction à l'article 118 du Code de la Route .

n° 827

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mai 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 273/6e L du 24 mai 1966 de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis instituant des sanctions pour les individus commettant une infraction à l'article 118 du Code de la Route.